



Licenciement pour refus de mutation cause économique

Par **Arrowsmith**, le **01/06/2015** à **06:08**

Bonjour,

Je travaille dans un groupe qui emploie plus de 50 salariés dans une enseigne de restauration rapide.

Suite à la rupture d'un bail commercial, notre magasin va fermer et tous nos emplois seront supprimés. Notre employeur refuse de nous licencier pour motif économique. Il nous a proposé des mutations hors de notre région alors que notre contrat précise que notre lieu d'affectation se trouve à Dijon et sa banlieue. Il nous affirme que si nous les refusons, il pourra nous licencier pour faute grave.

Si il le fait, comment le juge requalifiera t il ces licenciements ?
Licenciement pour motif éco ? sans cause réelle et sérieuse ?

Si le juge requalifie notre licenciement pour faute grave en licenciement pour motif économique, quelles indemnités l'employeur devra-t-il verser ?
Comment serons nous dédommagé du fait de ne pas avoir profité d'un PSE ?

Vous remerciant par avance pour vos éclaircissement,

Arrow.